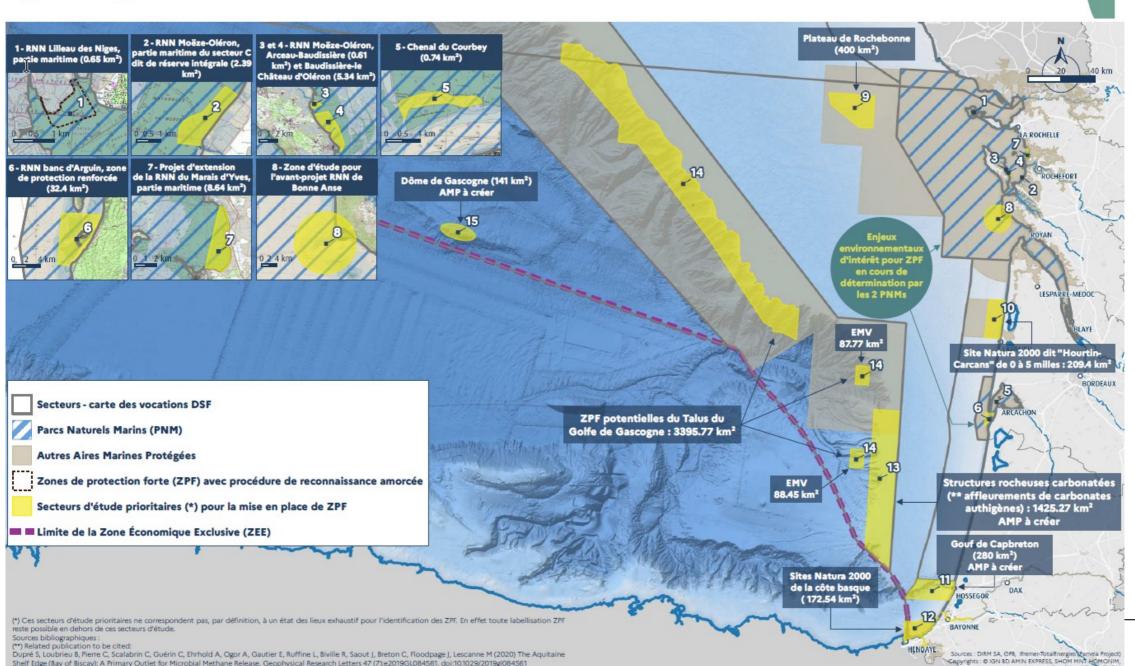




Carte d'identification des secteurs d'étude prioritaires pour la mise en place de Zones de Protection Forte (ZPF)





La biodiversité remarquable = Les enjeux écologiques forts et majeurs (annexe 5 DSF SA)

Liberté Égalité Fraternité



Secteur 24 Bassin d'Arcachon

Conditions hydrographiques, habitats	pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques			
Structures hydrologiques particulières	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Habitats biogéniques	Habitats sédimentaires		
Fort**: upwellings côtiers à l'ouvert	Fort** : bassin d'Arcachon	Majeur : herbiers de zostère naine Moyen : herbiers de zostère marine, hermelles Faible : prés salés atlantiques	Moyen : sédiments intertidaux		

Le bassin d'Arcachon est une enclave dans la côte sableuse rectiligne de l'Aquitaine. Cette dépression géomorphologique favorise le développement d'habitats particuliers dans des conditions hydrodynamiques variées, plutôt abritées dans le bassin et exposées dans l'ouvert, conduisant à une diversité d'habitats. Les températures relativement chaudes en hiver jouent un rôle important dans le fonctionnement écologique du bassin notamment pour la fonctionnalité de nourriceries. Le Bassin d'Arcachon abrite 48 % des herbiers de zostères naines de France et 10 % des estrans sablo-vaseux. Cependant, de fortes régressions des surfaces d'herbiers ont été notées ces dernières années, notamment dans les années 2000 (réduction de 33 % des surfaces d'herbier entre 1989 et 2007). Les causes de cette diminution de surface seraient multiples, impliquant notamment la présence de polluants dans l'eau et l'augmentation de la turbidité. Les apports d'eau douce dans le fond du Bassin, notamment via le delta de l'Eyre (80% des apports), influencent par ailleurs le fonctionnement écologique du site et sont parfois à l'origine de blooms phytoplanctoniques.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines									
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Populations localement importantes d'élasmobranches	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Zones de densité maximale de marsouin commun	Autres cétacés
Fort** : chinchard, raie brunette, seiche	Fort**: rouget barbet, anguille, griset, barbue, sprat, raie brunette, sars, seiche, chinchard commun, maquereau, bar, sole, dorade royale.	Fort* : palourdes	Fort : anguille Moyen : lamproies	Fort : raie pastenague et raie mêlée, autres élasmotranches (historiquement important)	Moyen : huitrier pie	Fort : sterne caugek Faible : goéland leucophée	Fort : bernache à ventre sombre, bécasseau variable, grand gravelot, spatule blanche, canard souchet, barge à queue noire	Moyen : marsouin commun	groupe de grands dauphins historiquement présent

Grâce à la diversité des habitats, notamment aux estrans sédimentaires et aux herbiers, le secteur accueille une faune benthique diversifiée (annélides, bivalves, crustacés). Ce réseau trophique localement exceptionnel, couplé à la situation géographique, fait du bassin un site très attractif pour les oiseaux migrateurs et hivernants : la bernache à ventre sombre (plus de 25 % de la population mondiale en hiver), de nombreuses espèces de limicoles dont le Bécasseau variable (environ 3 % de la population mondiale). En été, le banc d'Arguin accueille la plus grosse colonie de sternes caugek de France (plus de 20 % des effectifs français). À la belle saison quand les températures augmentent, la diversité d'habitats du bassin attire une diversité de poissons (seiche, bar, sparidé, sole, maigre, mulet, raie, rouget) et d'amphihalins (anguilles notamment). Le site répond alors à des besoins fonctionnels et sert à la reproduction, de nourricerie, de zone d'alimentation et de migration Jusque dans les années 2000, le site était fréquenté par un groupe sédentaire de grands dauphins; désormais il est un lieu d'hivernage pour le marsouin commun.

Cartographie Les aires marines protégées de la facade Sud-Atlantique

Développer la protection forte en mer

- → **Représentativité** des enjeux écologiques de la façade : au moins une zone d'étude par secteur de la carte des vocations
- → Un réseau actuel d'aires marines protégées AMP dense couvrant beaucoup d'enjeux écologiques d'importance sur lequel s'appuyer pour construire le réseau ZPF
- → Avec en complément :
- Prise en compte des Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV)
- Autres écosystèmes très riches et documentés (Gouf de Capbreton, Dôme de Gascogne, Structure rocheuse carbonatées)
- Continuer les travaux en cours :
 RNN Moëze-Oléron, Secteur d'étude de l'Avant-projet RNN Bonne Anse,
 Projet d'extension RNN Marais d'Yves...
- → Le débat public doit permettre d'interroger et identifier, au regard des enjeux de préservation de la biodiversité de la façade, du réseau existant des AMP et des activités et usages présents, les secteurs à privilégier pour atteindre l'objectif de 3 % des eaux de façade labellisées à horizon 2027

MERCI POUR VOTRE ATTENTION





Égalité Fraternité

ZPF = Label pour la reconnaissance d'un niveau de protection supérieur

Un espace naturel protégé ou en projet de protection doit réunir les 3 critères suivants pour être considéré comme une zone de protection forte ZPF

CRITÈRE 1

Disposer de mesures de gestion ou de réglementation des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les pressions sur la biodiversité remarquable, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à cette biodiversité



ZONE DE PROTECTION FORTE

ZPF



CRITÈRE 2

S'appuyer sur un document de gestion, définissant des objectifs de protection de cette biodiversité marine



CRITÈRE 3

Bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle du respect de la réglementation par les usagers sur la zone

cathact, 20

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022



Des objectifs ambitieux : 30 % du territoire national couvert par des aires protégées et 10 % sous protection forte

Le débat public permettra de questionner les secteurs d'étude préférentiels pour atteindre :

